

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFERENCE DES BATONNIERS
DU 28 NOVEMBRE 2016**

Extrait du procès-verbal

L'Assemblée générale de la Conférence des bâtonniers, à la majorité absolue des membres présents, donne mandat à son Président, Yves MAHIU, d'ester en justice à l'encontre de la décision à caractère normatif n° 2016-001 du 1^{er} juillet 2016 par laquelle l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux a modifié l'article 15 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat.

Résultats du vote :

Pour : 13 784 voix

Contre : 5955 voix

Pour extrait,

Eric RAFFIN
Secrétaire général du Bureau de la Conférence des bâtonniers